

REFORME DE L'ACTE UNIFORME OHADA:

Le Bénin, premier pays membre de l'OHADA
à mettre en œuvre le Statut de l'Entrepreneur.

Un régime simplifié et gratuit
pour promouvoir la formalisation
des micro et petites entreprises

Statut de l'Entrepreneur...

Le Gouvernement du Bénin, à travers le Ministère de l'Évaluation des Politiques Publiques, de la Promotion de la Bonne Gouvernance et du Dialogue Social, en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale, a procédé au lancement officiel du « Statut de l'Entrepreneur » au Bénin.

Le « **Statut de l'Entrepreneur** » est un nouveau régime juridique simplifié, gratuit, ouvert à toute personne physique qui exerce une activité civile, commerciale, artisanale ou agricole et qui souhaite se déclarer au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).

Il vise principalement à encourager l'enregistrement des opérateurs économiques du secteur informel pour faciliter leur insertion dans l'économie formelle et leur permettre d'accéder aux services bancaires et financiers.

Statut de l'Entrepreneur...

La création d'entreprise est un parcours passionnant mais souvent complexe. Chaque étape suscite de nouvelles questions : ***mon projet est-il viable ? Comment réunir les fonds indispensables ? Quel statut choisir ? Quelles sont les démarches à accomplir ? Quelle organisation adopter ?***

EXPERTS-Alliance Mac accompagne les créateurs d'entreprise à chaque étape de leur projet, anticipe les difficultés et propose les solutions adaptées à chaque situation.

1. La prise de connaissance de votre projet

Accueil, écoute...lors de votre premier entretien, nous prenons connaissance de votre projet et mesurons les points forts et les points faibles. Nous vous aidons à définir les besoins matériels, humains et financiers nécessaires à votre projet. Nous vous présentons les différentes étapes pour mener à bien votre projet, selon votre état d'avancement.

Statut de l'Entrepreneur...

2. L'étude de faisabilité de votre projet

Appréhender votre environnement professionnel est une condition préalable et indispensable au lancement de votre projet. **EXPERTS-Alliance Mac**, vous accompagne pour :

étudier l'environnement de votre profession (tendances, réglementation, etc.) ;
étudier votre marché (clientèle, concurrence, fournisseurs, prescripteurs)
;définir votre business model afin d'aboutir à une première ébauche d'offre de produits/services (prix de vente, communication, etc.).

Votre avantage :

Avoir un avis professionnel et indépendant sur les conditions de réussite de votre projet. Disposer d'un plan de route pour le mener à son terme. Vous confortez dans le fait que votre entreprise générera un chiffre d'affaires suffisant pour une activité rentable et pérenne.

Statut de l'Entrepreneur...

3. Le business plan de votre projet

C'est le fil rouge de votre parcours : il démontre la viabilité du projet et trace votre route pour les années à venir. Cette étape consistera à matérialiser votre projet au travers d'un document de synthèse comprenant entre autres : *les comptes prévisionnels* établis à partir des données collectées les comptes prévisionnels (*compte de résultat, plan de trésorerie et compte d'exploitation, etc.*) ; la définition de vos besoins et ressources financières nécessaires pour lancer votre projet.

Votre avantage :

Valider la cohérence de votre prévisionnel avec les statistiques du secteur grâce à la connaissance du tissu économique qui est notre expertise. Ces premières étapes indispensables vous permettront de disposer d'éléments objectifs et circonstanciés pour avancer sereinement dans votre projet...

Notre approche de suivi

- Quel statut adopté?
- Mes clients ?
- Mes besoins?
- Ma croissance ?

Statut de l'Entrepreneur...

- **Obligation légale voulue par le législateur OHADA**

**Venez nous rencontrer et nous allons
vous accompagner !!!**

